

3. Du 1^{er} janvier 1968 au 31 mars 1970 a) 1,227; b) Terre-Neuve, 49; Île-du-Prince-Édouard, 34; Nouvelle-Écosse, 130; Nouveau-Brunswick, 92; Québec, 218; Ontario, 305; Manitoba, 71; Saskatchewan, 142; Alberta, 132; Colombie-Britannique, 52; Yukon, 1; Territoires du Nord-Ouest, 1.

4. Oui.

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMBLAVURES

Question n° 1532—M. Stewart (Marquette):

Dans chacune des provinces suivantes: l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, le gouvernement fédéral a-t-il eu des consultations avec des groupes au sujet du programme proposé de réduction des surfaces cultivées et, dans l'affirmative, a) quelles organisations agricoles ont été consultées, b) quelles industries agricoles ont été consultées, c) quels ministères des gouvernements provinciaux ont été consultés, d) pour chaque cas, quel a été le personnel chargé de mener la discussion, e) les organisations ont-elles approuvé ou désapprouvé ledit programme?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): a) Le Syndicat du blé de l'Alberta, le Syndicat du blé de la Saskatchewan, le Syndicat des éleveurs du Manitoba, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien des céréales et l'Union nationale des agriculteurs. b) Aucune. c) Les ministres de l'Agriculture de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. d) M. G. L. Harrold pour le Syndicat du blé de l'Alberta, M. E. K. Turner pour le Syndicat du blé de la Saskatchewan, M. G. Turner pour le Syndicat des éleveurs du Manitoba, MM. C. Monroe, D. Kirk et P. Babey pour la Fédération canadienne de l'agriculture, MM. A. M. Runciman et D. Dever pour le Conseil canadien des céréales, et M. R. Atkinson, M^{me} E. Potter et MM. J. McCloy, D. Yonge, D. Dietz, F. Gudmundson, D. Robertson et S. Thiessen pour l'Union nationale des agriculteurs. e) Toutes les personnes consultées ont exprimé leur appui à la version finale de l'opération LIFT en tant que programme nécessaire de réduction des inventaires pour placer l'industrie des céréales de l'Ouest sur une base solide en vue des programmes et des politiques à long terme de cette industrie.

LES NORMES DE SÉCURITÉ AUTOMOBILE

Question n° 1608—M. Mather:

1. Le ministère des Transports songe-t-il à exiger comme norme de sécurité pour des véhicules automobiles des pare-chocs plus résistants en vue de réduire les dommages dus aux collisions?

2. Le Ministère songe-t-il à exiger un dispositif automatique de coussins gonflables pour les nouvelles voitures?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La loi sur la sécurité des véhicules automobiles, qui

a reçu dernièrement la sanction royale, autorise le gouvernement à établir des normes de sécurité en ce qui concerne la conception, la fabrication et le fonctionnement des véhicules automobiles, pour protéger les personnes contre les blessures et la mort. En conformité de ces pouvoirs, le gouvernement songe à établir une norme pour accroître l'efficacité des pare-chocs d'automobiles. On étudie certains éléments comme la hauteur des pare-chocs et l'absorption de l'énergie. Bien que le but principal d'une telle norme soit de réduire les blessures, elle aurait sans doute un autre effet important, celui de réduire le coût des réparations des automobiles, à la suite des collisions peu graves.

2. Le ministère des Transports suit de près la mise au point et l'épreuve d'un tel dispositif. Lorsque toutes les preuves disponibles auront été évaluées, on décidera de l'utilité d'un tel dispositif de sécurité dans les véhicules automobiles au Canada.

RÉGION DES PRAIRIES—LES RECHERCHES AGRICILES

Question n° 1620—M. Yewchuk:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'appliquer à d'autres cultures que celle du blé les subventions qu'il doit verser aux cultivateurs qui n'ensemenceront pas?

2. Quelle somme totale le gouvernement fédéral a-t-il consacrée à la recherche sur les cultures dans la région des Prairies en 1969?

3. Combien le gouvernement fédéral se propose-t-il de consacrer à la recherche sur les cultures dans la région des Prairies en 1970?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Nous n'avons pas fait de projets pour étendre à d'autres cultures les principes du Programme de réduction des stocks de blé.

2. L'estimation de ces dépenses pour l'année financière 1969-1970 du ministère de l'Agriculture s'élève à \$5,150,000. L'estimation de ces dépenses pour l'année financière 1969-1970 du Conseil national de recherches du Canada et la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée s'élève à \$247,000.

3. L'estimation de ces dépenses pour l'année financière 1970-1971 du ministère de l'Agriculture s'élève à \$6,350,000. L'estimation de ces dépenses pour l'année financière 1970-1971 du Conseil national de recherches du Canada et la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée s'élève à \$260,000.

FONCTION PUBLIQUE—LE RECRUTEMENT DE FEMMES POUR DES POSTES DE DIRECTION

Question n° 1627—M. Broadbent:

1. Le gouvernement songe-t-il à adopter des programmes de recrutement pour augmenter le nombre de femmes dans les postes de direction et d'administration dans la fonction publique?